

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2014

1- INTERCOMMUNALITE

1-1 Fibre optique

Dans le cadre du programme national la fibre optique va être installée sur le territoire, pour la plus grande partie dans les 7 ans à venir, et jusqu'en 2025. Saint-Ondras sera couvert à 99%. Il en coûtera 100 000 € par an pendant 7 ans à la communauté de communes.

Tous les projets de travaux devront être signalés afin de profiter de l'opportunité d'enfourer les fourreaux de la fibre optique.

1-2 Ordures ménagères : le taux va passer de 15% à 10%.

1-3 Voirie

Chaque commune dispose d'une enveloppe annuelle destinée à la réalisation des travaux de son choix. Pour 2014 à Saint-Ondras elle s'élève à 90 278 € en investissement et 22 569 € en fonctionnement. Tout dépassement sera à la charge de la commune.

1-4 Finances

Lecture du projet de budget, selon les différentes thématiques (voirie, gare, communication, bibliothèque, tourisme, RAM et animation jeunesse, gens du voyage, zones artisanales et industrielles, espaces naturels sensibles, sentiers de randonnée...)

1-5 comptes-rendus

Commission économie par Michel CLEYET-MERLE. Aides à l'investissement de l'Etat et de l'intercommunalité pour des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou le développement de l'activité.

2- FINANCES COMMUNALES

Paiement de facture en investissement avant le vote du BP 2014

Délibération

Le Maire explique que dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Comité municipal, après avoir délibéré,

VU la Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13/04/1996

VU la Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8/3/1998)

VU l'Ordonnance n° 2003-1212 du 18/12/2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20/12/2003)

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26/08/2005 art. 2 Journal Officiel du 27/08/2005 en vigueur le 1/1/ 2006)

AUTORISE LE MAIRE à procéder au mandatement des deux états de frais, émis par la SELAS AB2C Notaires de LES ABRETS, correspondant à un échange de parcelles avec les Consorts Marion et à une vente de parcelles avec Marcel GENIN, avant le vote du budget primitif 2014, pour un montant de 728,49 € TTC et de 1 082,75 € TTC.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 lors de son adoption, au compte 2111.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

Présentation des travaux projetés sur la parcelle récemment acquise Chemin de la Bourbre (ancienne porcherie) en vue d'y sevrer des poulains.

4- DIVERS

- Taxe d'aménagement

La réforme fiscale instaurant la taxe d'aménagement est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. La Loi de Finances pour 2014 a rajouté 2 cas d'exonérations qui peuvent être décidées par délibération, par la commune pour la part communale, et par le département pour la part départementale. Peuvent désormais être exonérés de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Les élus décident de porter ce point particulier à un prochain ordre du jour.

- La loi 2013-504 du 14.06.2013 relative à la sécurisation de l'emploi ne fait aucune référence à la fonction publique en général mais uniquement aux salarié (Code du travail et code du commerce) qui sont donc dans le privé. Ce texte ne concerne donc pas la fonction publique territoriale.

- Avenir de l'hôpital de Voiron : réponse des sénateurs Bernard Saugey et Michel SAVIN.

Dépôt de bilan du CIFODEL, organisme de formation aux élus, et licenciement économique des 4 permanents de l'association.

- Comptes-rendus de réunions :

- SMEAHB par Jean-Noël MARTIN

- SMABB par Isabelle REVOL

- SEDI par Noëlle GASNIER ; il est rappelé que les communes sont propriétaires des réseaux de gaz et d'électricité.

- Cérémonie du 19 mars : à 17h15 au Monument aux Morts.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 18 MARS 2014 A 20H45